

DEC171686DR10

**Décision portant nomination de Monsieur Damien Cianfarani aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Stefan Haacke en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Damien Cianfarani a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

**DECIDE :**

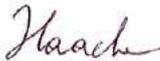
**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Damien Cianfarani, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS), à compter du 9 juin 2017.

Monsieur Damien Cianfarani exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Damien Cianfarani est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 juin 2017

  
Le directeur de l'unité  
Stefan Haacke

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice Soullie

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Michel Deneken



Le Président de  
l'Université de Strasbourg

  
Michel DENEKEN